

PROJET D'EVALUATION

Textes de référence publiés fin juillet 2021

- Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant sur les adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022
- Note de service du 28-7-2021 : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

1 – Les modalités d'évaluation des candidats

Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à **des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale**, et d'autre part **aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'uncontrôle continu qui représente 40% de sa note globale**. Les résultats obtenus pendant le cycle terminal (en classe de 1^{ère} et de terminale) dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen.

Une discipline n'est évaluée que sous une forme unique :

- ✓ Épreuve terminale
ou
✓ Contrôle continu

Les disciplines en contrôle continu et les coefficients

	<u>Voie générale</u>			<u>Voie technologique</u>		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignement de spécialité de 1re	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
Total			40			40

Les options :

- Une option suivie 1 an sera de coefficient 2
- Une option suivie 2 ans sera de coefficient 4

La moyenne de chaque option est prise en compte, même si elle est inférieure à 10.

Les coefficients des options sont ajoutés au total des coefficients communs du contrôle continu.

Exemple : pour un élève ayant suivi une option 1 an, le total des coefficients sera de 102.
pour un élève ayant suivi une options sur 2 années, le total des coefficients sera de 104.

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve terminale **sont les moyennes annuelles du candidat, qui rassemblent l'ensemble des résultats chiffrés obtenus par l'élève au fil de son parcours scolaire pendant les deux années du cycle terminal dans les enseignements concernés.**

L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, synthétisé et harmonisé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration.

2- Quels sont les objectifs de ce projet d'évaluation ?

- Rendre l'évaluation plus transparente et plus lisible pour les élèves afin qu'ils connaissent évidemment sur quoi ils seront évalués ; mais aussi les critères et les attendus des évaluations.
- Garantir la robustesse et la fiabilité des évaluations. Elles peuvent porter sur des situations variées qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires.
- Viser à garantir l'**équité** de l'évaluation (équité entre les élèves de l'établissement, mais aussi équité entre les établissements) puisque nous devons nous appuyer sur un guide national.

3-Pourquoi un projet d'évaluation ?

- le passage à 40% du baccalauréat en contrôle continu
- le contexte du confinement qui peut se reproduire.
- l'orientation dans le supérieur (Parcoursup) s'appuie sur le contrôle continu, sur les épreuves de spécialité, et les épreuves anticipées de Français

Le projet d'évaluation est l'occasion de travailler à une réflexion collective et globale autour de la notion d'évaluation et du sens à donner à celle-ci, c'est-à-dire au service des apprentissages des élèves.

Le projet d'évaluation, s'il doit mener à une harmonisation des pratiques, n'est pas une uniformisation ni une négation de la liberté pédagogique des enseignants. Les professeurs exercent cette liberté pédagogique pour répondre au mieux aux besoins de leurs élèves. Les professeurs restent les seuls à pouvoir apprécier le niveau d'un élève au regard des évaluations données.

4- Le projet d'évaluation, le contenu

Quelles notes comptent ?

Toutes les notes coefficientées saisies sur Pronote comptent
--

Le nombre de notes ?

Au minimum 3 par trimestre ou 3 par année pour les disciplines à faible horaire d'enseignement
--

La diversité des évaluations

Toute évaluation ne donne pas lieu obligatoirement à une note chiffrée saisie dans Pronote.

Le recours à la Banque Nationale de Sujets pourra être envisagé, tout en laissant à chaque enseignant la possibilité de constituer ses propres sujets et de les positionner sur un calendrier adapté à sa progression.
--

L'oral pourra être évalué selon des modalités variées.
--

Des devoirs à la maison pourront être évalués avec un coefficient moins important que pour une évaluation en présentiel.
--

Programmation des évaluations de fin de chapitre. Temps de restitution. Saisie dans Pronote.

Programmation : 1 semaine au minimum à l'avance

Temps de restitution : Délai de 3 semaines dans la mesure du possible

Saisie dans Pronote : 24h après la restitution
--

Comment rendre lisibles les attendus ? Comment « outiller » les élèves pour les atteindre ?

Les attendus d'une évaluation doivent être **explicitement** énoncés aux élèves. Une grille de connaissances et de compétences peut venir en appui de ce travail.

En amont de l'évaluation, des exercices de remédiation peuvent être proposés ainsi qu'une grille d'auto-évaluation, un travail sur des erreurs fréquentes, des exercices « modélisants » ...

La restitution de l'évaluation : comment rendre l'évaluation utile pour l'élève ?

Des appréciations développées, explicites qui éclairent l'élève sur les points positifs de son devoir et sur les points d'amélioration au regard des attendus.

Conseiller l'élève sur la façon dont il pourra améliorer ses évaluations : points précis du programme à retravailler à l'aide d'exercices, outils méthodologiques ...

5- Protocole pour Fraude

Pour limiter les fraudes aux devoirs surveillés, il a été décidé d'un protocole commun de surveillance :

- portables et montres connectées dans les sacs,
- sacs au fond de la salle ou devant le tableau,
- trousse dans les sacs. Les élèves se muniront uniquement de ce dont ils ont besoin pour composer (stylo, règles, calculatrice...).

Si la fraude est constatée :

- un rapport d'incident est à communiquer au secrétariat de Mme la Proviseure
- l'élève obtient zéro à ce devoir

Dans une volonté pédagogique et éducative, l'élève composera de nouveau lors de son retour en classe. Une note lui sera attribuée. Il n'obtiendra pas de gratification pour le trimestre.

En cas de récidive :

L'élève sera sanctionné par une journée d'inclusion / exclusion avec mention au pied du bulletin.

6 - Suivi de l'évaluation

La « robustesse » de l'évaluation dépend avant tout de la participation de l'élève à chacune des évaluations programmées dans sa scolarité. Les mesures de rattrapage concernent prioritairement les élèves ayant manqué une évaluation lors d'une courte absence

6.1 Protocole pour absentéisme

L'élève récupère le devoir non effectué :

- au retour en classe avec le professeur dans la discipline concernée.
- au sein d'une autre classe dans le cadre d'un devoir surveillé

La note obtenue comptera dans la moyenne de l'élève.

6.2 Moyenne non représentative

Si l'élève ne dispose pas d'une moyenne trimestrielle représentative, une évaluation ponctuelle dite « devoir de rattrapage » est organisée. La note obtenue à cette dite épreuve constituera la moyenne trimestrielle de l'élève.

Si un élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, le chef d'établissement qui est le chef de centre d'examen, organise une évaluation **ponctuelle dite « épreuve de remplacement »**.

Cette évaluation porte sur l'ensemble du programme annuel.

- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de première, : Passage 1^{er} trimestre de Terminale sur le programme de Première
- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de Terminale : passage avant la fin de l'année de Terminale, sur le programme de Terminale
- La note est retenue en lieu et place de la moyenne manquante